

2020 - 2021

Guide de la rentrée



EPTINAY

- SUR - SEINE



Sommaire

01

Inscription Scolaire

- P.5 En maternelle
En élémentaire

02

Horaires

- P.7 Scolaires
Périscolaires

03

Pendant l'école

- P.9 L'école numérique
- P.10 Les activités pendant le temps scolaire
- P.12 La pause de midi

04

Avant et après l'école

- P.15 L'accueil du matin et du soir
Le Conseil Municipal des Enfants
- P.16 Les « plus » pédagogiques
- P.18 Les centres de loisirs
- P.22 Les « Animations Tous Azimuts »
- P.23 Les centres de vacances
- P.26 Les activités culturelles

05

Informations pratiques

- P.29 La Caisse des écoles
Le calcul du quotient familial
- P.30 Les modalités de facturation
Les tarifs des prestations
pour l'année scolaire 2020/2021
- P.32 La liste des écoles d'Épinay-sur-Seine
- P.33 Le calendrier des vacances
scolaires 2020/2021

Édito



Hervé Chevreau

Maire d'Épinay-sur-Seine
Conseiller départemental
de la Seine-Saint-Denis



Daniel Le Danois

Adjoint au Maire
délégué à l'Éducation

Après avoir été confrontés à une situation inédite ces derniers mois, ce sont près de 7 000 élèves Spinassiens qui font leur rentrée cette année. Après des travaux menés à bien tout au long de l'été, les écoles rouvrent leurs portes et les activités périscolaires reprennent, dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Cette année, plusieurs nouveautés ! Tout d'abord, la Ville met en place une facturation à l'unité des études et animations organisées après le temps scolaire, pour permettre aux familles de faire des économies en ne payant que le service utilisé. Ensuite, afin de mieux organiser les activités des enfants, la réservation des journées en centres de loisirs le mercredi et lors des vacances scolaires devient obligatoire.

Pour continuer d'offrir une alimentation saine et accessible à tous ses écoliers, la Ville d'Épinay-sur-Seine s'est engagée dans une démarche de restauration durable qui tient autant compte de la qualité des repas que de leur impact sur l'environnement, grâce notamment à la lutte contre le gaspillage.

Enfin avec le souhait d'offrir le meilleur à nos écoliers Spinassiens et pour que notre Ville reste à la pointe des nouvelles technologies, nous entamerons une réflexion sur le renouvellement informatique dans les écoles (les Tableaux Numériques Interactifs ou encore le déploiement des tablettes).

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations utiles pour cette année scolaire, ainsi que les nombreuses activités culturelles et sportives proposées sur le temps périscolaire. Aux côtés des équipes enseignantes et des parents, soyez assurés que les agents de la Ville sont chaque jour mobilisés pour assurer à votre enfant un plein d'épanouissement.

Nous souhaitons une belle rentrée et une excellente année scolaire à tous les enfants Spinassiens.

01

Inscription scolaire

P.S En maternelle
En élémentaire

EN MATERNELLE

Depuis septembre 2019, la scolarisation des enfants âgés de 3 à 6 ans est obligatoire toute la journée. Ainsi, vous devrez ramener vos enfants à l'école après la sieste, entre 14 h 50 et 15 h selon les écoles. L'enseignement reprenant de 15 h à 16 h 30.

L'affectation de votre enfant au sein d'une école se fait en fonction de votre adresse et de la capacité d'accueil de l'établissement. En ce qui concerne les dates d'inscription, elles vous sont communiquées par voie d'affichage, dans le magazine municipal ainsi que sur le site de la Ville (www.epinay-sur-seine.fr) dès le mois de janvier.

EN ÉLÉMENTAIRE



À l'issue de la grande section de maternelle, effectuée dans une école de la Ville, l'inscription de l'enfant à l'école élémentaire se fait automatiquement.

Les inscriptions en maternelle et/ou en élémentaire doivent être effectuées par les parents sur le Portail famille : **www.famille.epinay-sur-seine.fr**
En cas d'impossibilité à se connecter, le service Écoles et loisirs pourra vous recevoir sur rendez-vous (contact en bas de page).

PIÈCES À FOURNIR

- **Livret de famille** ou acte de naissance
- **Justificatif de domicile** de moins de trois mois (quittance de loyer, taxe foncière...)
- **L'attestation CAF**
- **Carnet de santé** avec vaccins à jour (DT Polio - 3 premières injections, 1^{er} rappel à 6 ans, 2^e rappel entre 11 et 13 ans)
- **Dans le cas d'un hébergement**, il faut présenter une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, une pièce d'identité de l'hébergeant à l'adresse actuelle, un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de trois mois et un document émanant d'une administration ou d'un employeur au nom de l'hébergé comportant l'adresse de l'hébergeant.

En cas de pièces manquantes, le service Écoles et loisirs ne pourra pas procéder à l'inscription.

Service Écoles et loisirs

📍 1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30

Mairie annexe d'Orgemont,

📍 Place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

02 Horaires

HORAIRES SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

HORAIRES PÉRISCOLAIRES

- **L'accueil du matin** en maternelle et en élémentaire
De 7 h 30 à 8 h 20
- **L'accueil du soir** en maternelle
De 16 h 30 à 19 h - Départ possible à partir de 17 h
- **L'étude dirigée** en élémentaire
De 16 h 30 à 18 h
- **L'animation après l'étude** en élémentaire
De 18 h à 19 h
- **L'École Municipale du Sport**
De 16 h 30 à 19 h

- **L'accompagnement à la scolarité dans les centres socioculturels**
De 16 h 30 à 18 h
- **Le Conservatoire de Musique et de Danse**
De 17 h à 21 h 30
Le mercredi de 9 h à 21 h 30
Le samedi de 9 h à 14 h

Attention Les accueils périscolaires se déroulent à partir de 7 h 30 avant la classe et jusqu'à 19 h après la classe (*lire p. 15*).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 8 h 20	Centres de loisirs				
8 h 30 11 h 30	Classe			Classe	
11 h 30 13 h 30	Pause déjeuner			Pause déjeuner	
13 h 30 16 h 30	Classe		Centres de loisirs ou EMS ou autre activité ou associative	Classe	
16 h 30* 18 h	* Possibilité d'étude dirigée en élémentaire - Centres de loisirs maternels			* Possibilité d'étude dirigée en élémentaire - Centres de loisirs maternels	
18 h 19 h	- Études dirigées et animations après l'étude ou EMS			- Études dirigées et animations après l'étude ou EMS	

P.7 Scolaires
Périscolaires

OB

Pendant l'école

- P.9** L'école numérique
- P.10** Les activités pendant le temps scolaire
- P.12** La pause de midi

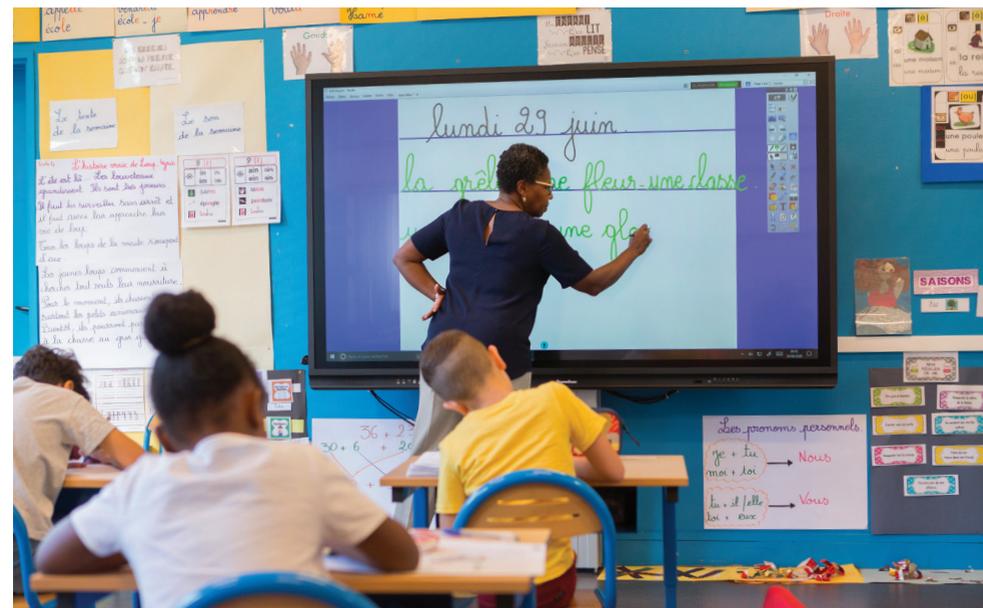
L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

À la pointe des nouvelles technologies, la Ville d'Épinay-sur-Seine a équipé plus de 220 classes élémentaires d'un **Tableau Numérique Interactif (TNI)** accompagné d'un support informatique (ordinateur, connexion haut débit, logiciels...).

Ce projet ambitieux, piloté en partenariat avec l'Éducation nationale, se poursuit avec la mise en place de **tablettes numériques** dans les écoles élémentaires sur des appels à projets validés par le comité de pilotage Ville/Éducation nationale.

Destinés aux élèves et aux enseignants, ces nouveaux outils développent la pédagogie adaptée à l'ère du XXI^e siècle et visent à favoriser la réussite de tous les écoliers.

Un programme de renouvellement de matériel est en cours de développement afin de garantir la continuité technologique dans chaque classe élémentaire.



LES ACTIVITÉS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Pendant le temps scolaire, la Ville d'Épinay-sur-Seine propose aux enseignants, en partenariat avec l'Éducation nationale, différentes activités : sensibilisation à l'environnement, animations culturelles, classes de découverte...

Les arts visuels

Ces projets artistiques et culturels, encadrés par des artistes professionnels, proposent aux élèves de découvrir un univers artistique et de développer leur créativité.

Renseignements au 01 49 71 98 39



Le cinéma

Cité des industries du cinéma, Épinay-sur-Seine éveille le jeune public au 7^e art en organisant toute l'année des séances scolaires pour les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées.

Renseignements au 01 49 71 98 39

Le théâtre et la danse

La Maison du Théâtre et de la Danse propose gratuitement, tout au long de l'année, de la petite section de maternelle au CM2, des ateliers de théâtre et de danse dirigés par des artistes. Des parcours culturels sont également proposés aux collèges et aux lycées.

Renseignements au 01 48 26 45 00



La lecture

Les médiathèques organisent toute l'année des manifestations en partenariat avec les écoles : des visites-découverte autour de la lecture, des ateliers ludiques ou thématiques autour d'une exposition ou d'un projet, des rencontres avec des auteurs ou des illustrateurs, des projections de films, des spectacles de contes (Festival Histoires communes), des ateliers numériques...

Médiathèques :

- **Colette** : 49, rue de Paris ☎ 01 71 86 35 00
- **Jules Vallès** : 75, avenue de la Marne ☎ 01 71 86 38 91
- **Albert Camus** : 11, rue Félix Merlin ☎ 01 71 86 36 40

La sensibilisation à la musique et à la danse

Les professeurs du Conservatoire de Musique et de Danse participent à l'enrichissement de l'univers pédagogique des enfants de la grande section de maternelle au CM2. Les élèves du collège Jean Vigo peuvent intégrer la classe option « orchestre » et les lycéens préparer l'option « musique au Bac ».

Renseignements au 01 48 26 89 52

Les classes de découverte

Financées par la Ville avec une participation des familles, calculée sur la base du quotient familial (*lire p. 27*), les classes de découverte se déroulent :

- soit à Meyronnes (Alpes-de-Haute-Provence) en classe de neige,
- soit à Pleubian (Côtes d'Armor) en classe de mer,
- soit à Presles (Val-d'Oise) en classe nature.

Renseignements au 01 49 71 99 30



LA PAUSE DE MIDI

La restauration scolaire

La santé des enfants et leur alimentation sont primordiales. C'est pourquoi la Ville d'Épinay-sur-Seine choisit avec le plus grand soin ses fournisseurs et utilise des techniques de pointe en matière alimentaire. Les plats sont préparés dans nos cuisines, titulaires d'un agrément européen décerné par la DDPP (Direction Départementale de la Protection de la Population) dans le respect des règles d'hygiène.

En 2019, la Cuisine Centrale a consacré **40% de sa dépense alimentaire scolaire aux produits bio et 50% aux produits durables** (produits labellisés respectueux de l'environnement). L'objectif d'ici 2026 est de proposer des repas 100% bio et de privilégier les circuits-courts et locaux.

Enfin, la **réduction du gaspillage alimentaire** reste un objectif majeur. Des sensibilisations sont faites dans les écoles. Cette année, la Ville met en place la collecte des déchets alimentaires pour les valoriser.



En cas d'allergies alimentaires

Les parents ou responsables légaux de l'enfant doivent obligatoirement s'adresser au médecin scolaire qui établira un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. En accord avec les justificatifs et certificats médicaux initiaux délivrés par un allergologue, un protocole sera mis en place pour préciser les médications, contre-indications, précautions et préconisations pour l'accueil des enfants concernés. Les PAI sont valables un an. Les familles doivent donc renouveler leur demande auprès du médecin scolaire au moins un mois avant la fin du PAI.

En cas de suspicion, un repas spécifique sera servi sauf avis contraire des parents sur attestation de désistement.

Les animations

Chaque midi, avant ou après le déjeuner, les écoliers qui mangent à la cantine se voient proposer **différentes activités** par des animateurs. Jeux de société, activités de plein air, spectacles... leur permettent de se détendre. De plus, toute l'année, des **actions de sensibilisation** sont organisées par la Cuisine centrale pour initier vos enfants, dès le plus jeune âge, à la notion d'équilibre alimentaire. Ainsi par exemple, une semaine par an, l'initiative « Cinq jours du goût » éveille leurs papilles en privilégiant les produits bio.

Enfin, à la demande des enseignants, la visite de la Cuisine centrale de la Ville est possible pour permettre aux classes de découvrir les coulisses de la restauration.



Avant et après l'école

P.15 L'accueil du matin et du soir

Le Conseil Municipal des Enfants

P.16 Les « plus » pédagogiques

P.18 Les centres de loisirs

P.22 Les « Animations Tous Azimuts »

Les centres de vacances

P.23 Les activités sportives

P.26 Les activités culturelles

L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Afin d'aider les parents à concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille, la Ville accueille les enfants dans les centres de loisirs avant et après l'école. Ce service est disponible le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 30 à 19 h en maternelle et de 18 h à 19 h en élémentaire. Réservé aux enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire, il propose de nombreuses activités ludiques et éducatives. L'inscription préalable auprès du service Écoles et loisirs ou sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr) est obligatoire.

Horaires des centres de loisirs

- **Maternelle :**
De 7 h 30 à 8 h 20 le matin
De 16 h 30 à 19 h le soir
- **Élémentaire :**
De 7 h 30 à 8 h 20 le matin
De 18 h à 19 h le soir (après l'étude)

Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Il rassemble **64 élus, élèves de CM1 et CM2**. Leur rôle : créer, développer et mettre en œuvre des projets. Porte-parole des écoliers spinassiens, les membres du CME sont élus en début d'année scolaire, suite à une campagne électorale. Lors des réunions, qui ont lieu un mercredi sur deux à l'école Georges Martin, les enfants réalisent trois projets par an sur différents thèmes. Accompagnés d'une coordinatrice et de trois animateurs, les jeunes élus volontaires peuvent désormais poursuivre leur mandat en 6^e et en 5^e.

Conseil Municipal des Enfants
3, rue Mulot ☎ 01 49 71 98 90



LES « PLUS » PÉDAGOGIQUES



Nouveauté 2020

Pour permettre aux familles de ne payer que le service utilisé et donc de faire des économies, la facturation de l'étude et l'animation après étude en élémentaire se fera dorénavant à l'unité et non plus au forfait (voir pages 20-21).

L'étude dirigée

Après la classe, de 16 h 30 à 18 h, des enseignants dispensent l'étude dirigée dans chaque école élémentaire. Les élèves peuvent ainsi commencer leur travail scolaire en se concentrant sur les leçons incomprises.

Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

L'animation après l'étude

Ouverte de 18 h à 19 h, elle est uniquement réservée aux enfants des écoles élémentaires inscrits à l'étude dirigée. L'inscription préalable auprès du service Écoles et loisirs ou sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr) est obligatoire.

L'accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité est envisageable, en complément des actions menées par l'école et la famille, pour les élèves des écoles élémentaires et des collèges qui rencontrent des difficultés scolaires. Les centres socioculturels accueillent les enfants inscrits, sur proposition de leur enseignant, par petits groupes de quinze, quatre heures par semaine.

- **Centre socioculturel Félix Merlin**
67, rue Félix Merlin ☎ 01 48 41 96 39
- **Annexe du centre socioculturel Félix Merlin**
28, route d'Argenteuil ☎ 01 48 41 26 03
- **Centre socioculturel des Écondeaux**
4, avenue Léon Blum ☎ 01 48 26 50 11
- **Centre socioculturel Maison du Centre MC²**
35, rue de Paris ☎ 01 49 71 99 15
- **Espace Nelson Mandela**
64, avenue de la Marne ☎ 01 49 71 99 35

La Réussite éducative

Votre enfant est âgé de 2 à 16 ans et vous rencontrez des difficultés ? L'équipe du Programme de Réussite éducative (une coordinatrice, une assistante sociale, un éducateur spécialisé et une psychologue) peut vous épauler en tant que parents et vous aider à mettre en place des réponses adaptées dans plusieurs domaines (relations familiales, scolarité, santé...). Sur la base d'un diagnostic établi par l'équipe pluridisciplinaire de la Réussite éducative, ce dispositif pourra permettre un accompagnement individualisé en fonction des problématiques rencontrées par les familles en lien avec les professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médicosocial.

Service Réussite éducative 1, rue Mulot ☎ 01 49 71 98 68 ou 01 49 71 99 30



Les stages de révisions

À chaque période de vacances scolaires (hormis celles de Noël), la Ville propose un stage gratuit de révisions ouvert à tous les élèves du CP au CM2 sur inscription sans condition de niveau. Encadrés par des enseignants volontaires et regroupés par niveau (CP/CE1, CE1/CE2, CM1/CM2), les jeunes Spinassiens peuvent réviser ou approfondir leurs connaissances en français et en mathématiques, apprendre à mieux s'organiser et acquérir plus d'autonomie.

Renseignements et inscriptions sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr) ou au service Écoles et loisirs.

LES CENTRES DE LOISIRS

Les centres de loisirs remplissent deux missions : assurer aux familles la garde de leurs enfants et contribuer à leur socialisation et à leur épanouissement. Des projets pédagogiques et des activités sont mis en place par les équipes d'animateurs, en fonction de l'âge et des besoins de chaque enfant.

Les centres de loisirs maternels

Accueil :

Ils accueillent les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans :

- de 7 h 30 à 8 h 20 le matin avant l'école ;
- de 16 h 30 à 19 h le soir après l'école ;

- le mercredi :
 - de 7 h 30 à 19 h toute la journée ;
 - de 7 h 30 à 13 h 30 le matin avec repas ;
 - de 12 h à 19 h l'après-midi avec repas.



Le mercredi, les enfants doivent être déposés entre 7 h 30 et 9 h. Le soir, ils doivent être récupérés entre 17 h et 19 h.

- de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.

Les mercredis et les vacances scolaires :

La journée est ponctuée par le déjeuner, la sieste ainsi que le goûter (sur place). Au programme : des activités manuelles (peinture, dessin...), de découverte (sorties, cinéma, camping, pique-nique...), d'expression (chant, danse...), sportives et de plein air.

Durant les vacances scolaires, des regroupements sont organisés par quartier.

Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

Les centres de loisirs élémentaires

Accueil :

Ils accueillent les enfants âgés de 6 à 16 ans :

- le mercredi :
 - de 7 h 30 à 19 h toute la journée ;
 - de 7 h 30 à 12 h sans repas ;
 - de 7 h 30 à 13 h 30 le matin avec repas ;
 - de 12 h à 19 h l'après-midi avec repas ;
 - de 13 h 30 à 19 h sans repas.
- de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.

Les enfants inscrits peuvent fréquenter l'École Municipale du Sport (EMS) le mercredi matin et les centres de loisirs l'après-midi ou le contraire (les repas sont pris en centre de loisirs).

Les enfants de Jean Jaurès, Lacépède et Jean-Jacques Rousseau fréquentant l'EMS l'après-midi, peuvent être ramenés au centre de loisirs.

Trajets en car :

De l'école Victor Hugo → au centre de loisirs Jean-Jacques Rousseau.

De l'école Pasteur → au centre de loisirs Jean Jaurès.



Les mercredis et les vacances scolaires :

De nombreuses activités sont proposées : sports (piscine, sports collectifs, patinoire...), ateliers (mini-ferme, jardinage...), activités manuelles (peinture, sculpture...) et d'expression (danse, théâtre, expression corporelle...), loisirs de plein air (jeux en forêt, balade à vélo...) et sorties (musées, bases de loisirs, théâtre...).

Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

Centres de loisirs	Adresses d'accueil	Accueil	Départ
Jean-Jacques Rousseau ☎ 01 48 41 33 33	square de Cherbourg	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h
	École Victor Hugo rue Victor Hugo	8 h à 8 h 45	17h30 à 17h45
Jean Jaurès ☎ 01 48 26 85 18	École Jean Jaurès 11, rue de la Justice	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h
	École Pasteur av. de la République	8 h à 8 h 45	17h30 à 17h45
Lacépède ☎ 01 48 21 75 74	École Lacépède 5, rue de la Chevrette	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h

Centres de loisirs : attention, les modalités de réservation changent !

Nouveauté



La réservation pour fréquenter les centres de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaire est **OBLIGATOIRE**.

Mode d'emploi

La fréquentation des centres de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires se fait via une réservation sur le portail famille (www.epinay-sur-seine.fr / démarches en ligne) que ce soit depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour les parents qui n'ont accès à aucun de ces moyens, il reste la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique au service École et loisirs pour un accueil à la Mairie annexe (1 rue Mulot) ou à la mairie annexe d'Orgemont (place Oberursel).

- Le mercredi

Pour chaque mercredi la réservation peut être effectuée jusqu'au dimanche soir précédent.

Exemple : mon enfant fréquente le centre de loisirs mercredi 16 septembre, je dois l'inscrire avant le dimanche 13 septembre minuit.

- Les vacances scolaires

Cette inscription devra se faire :

- entre le 1^{er}/09 et le 4/10 pour les vacances de la Toussaint
- entre le 2/11 et le 6/12 pour les vacances de Noël
- entre le 4/01 et le 31/01 pour les vacances d'hiver
- entre le 1^{er}/03 et le 4/04 pour les vacances de printemps
- entre le 24/05 et le 20/06 pour les vacances d'été

Attention

- Si vous n'effectuez pas cette réservation désormais obligatoire, votre enfant ne pourra être accueilli.
- Toute réservation, que votre enfant soit présent ou pas, sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical.

Bon à savoir : reconduction des activités périscolaires 2019/2020

Compte-tenu de l'épidémie du COVID 19, et afin d'éviter les regroupements dans les accueils, les inscriptions aux activités périscolaires 2019/2020 seront reconduites jusqu'au 31 décembre 2020. Vous n'avez donc aucune démarche à effectuer.

Facturation études dirigées et des animations après études

À partir de cette année, et pour permettre aux familles de faire des économies, la facturation se fait en fonction de la présence réelle de l'enfant. Ainsi, le forfait mensuel est abandonné au profit d'une tarification journalière. Pour connaître le coût de cette prestation, il vous suffit de multiplier le tarif journalier (en fonction de votre quotient familial) au nombre de jours où votre enfant fréquente les études dirigées uniquement, ou les études dirigées puis l'animation après l'étude.

QUOTIENT FAMILIAL DE RESSOURCES	CODE TARIF	ÉTUDES DIRIGÉES (Tarif Journalier)	ANIMATIONS APRÈS ÉTUDE (Tarif Journalier)
0 à 229 €	QF 1	1,34 €	2,56 €
230 à 339 €	QF 2	1,44 €	2,75 €
340 à 439 €	QF 3	1,57 €	2,89 €
440 à 544 €	QF 4	1,66 €	3,02 €
545 à 654 €	QF 5	1,79 €	3,23 €
655 à 804 €	QF 6	1,92€	3,45 €
805 à 999 €	QF 7	2,05 €	3,63 €
1000 à 1244 €	QF 8	2,24 €	3,87 €
1245 à 1579 €	QF 9	2,37 €	4,07 €
1580 et plus	QF 10	2,53 €	4,46 €
Hors commune travaillant à Épinay		2,53€	4,46 €
Hors commune		2,88 €	5,06 €

Toutefois, si votre situation familiale a changé, vous pouvez renvoyer l'attestation CAF en vous connectant sur le Portail famille afin nous puissions mettre à jour votre quotient familial.

LES « ANIMATIONS TOUT AZIMUTS »

Tous les après-midi, le mercredi et pendant les vacances scolaires, les jeunes âgés de 6 à 14 ans sont accueillis au sein des centres socioculturels. Les activités proposées sont complémentaires aux dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'animation collective pour les familles. Ponctuellement, et en fonction de chaque centre, l'accueil peut s'effectuer sur une journée entière durant les vacances. Afin de compléter cet accueil, des stages et des séjours de courte durée à l'extérieur des centres sont organisés. Un temps d'accueil journalier est également réservé aux parents pour rencontrer l'équipe d'animation.

Les projets pédagogiques sont articulés autour :

- d'activités ludiques et sportives
- de sorties et mini-séjours
- d'ateliers d'éveil aux activités artistiques et scientifiques
- de rencontres avec les parents.

Renseignements auprès du centre socioculturel de votre quartier (*lire p. 16*)



LES CENTRES DE VACANCES

Trois types de séjours sont proposés par la Ville pour les enfants âgés de 4 à 17 ans :

- les séjours en centres de vacances à la campagne, à la mer ou à la montagne (Le Pradet, Pleubian, Meyronnes...) proposant des animations et des activités variées : voile, natation, excursions, kayak, catamaran, vélo, équitation...
- les séjours UCPA permettant aux 15/17 ans de choisir parmi une dizaine de destinations à la mer et à la montagne
- les séjours pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans proposés par la direction de la Jeunesse.

Renseignements au 01 49 71 99 30

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

L'École Municipale du Sport

Destinée à l'ensemble des enfants inscrits en élémentaire, l'École Municipale du Sport (EMS) propose **19 activités différentes**. Elle accueille les enfants quatre demi-journées par semaine :

- lundi et vendredi de 16 h 30 à 19 h ;
- mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les tarifs font l'objet de forfaits mensuels (facturation intégrale : un mois est facturé à partir d'une présence).

Les inscriptions à l'EMS commencent dès la mi-juin pour la rentrée scolaire suivante. Il n'y a pas de reconduction tacite*.

Au cours des activités, les enfants sont pris en charge par des éducateurs sportifs.

Une plaquette d'information et d'inscription est disponible dans les bureaux de l'EMS, au service Écoles et loisirs, à l'Hôtel de Ville et à la mairie annexe d'Orgemont.



L'inscription se fait en deux temps :

1. Calcul du quotient familial
Sur le Portail famille
www.famille.epinay-sur-seine.fr
Service Écoles et loisirs
Mairie annexe - 1, rue Mulot
☎ 01 49 71 99 30
Mairie annexe d'Orgemont -
place d'Oberursel
☎ 01 49 71 99 12
2. Dépôt de la fiche d'inscription
Au secrétariat de l'EMS avec un certificat médical et une photo de l'enfant.
L'inscription dans l'activité choisie est définitive lors de la remise de la fiche au secrétariat (passage obligatoire).

Rentrée de l'EMS :

lundi 14 septembre 2020

*Si votre enfant était inscrit en 2019/2020, l'inscription est reconduite exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2020 (voir page 20).

École Municipale du Sport

6, av. de Lattre-de-Tassigny ☎ 01 49 71 32 82

La section « sport adapté »

Pour les enfants qui fréquentent l'Institut Médico-Éducatif Chaptal (IME), l'École Municipale du Sport a mis en place la section « sport adapté ». Son but est de faciliter l'accès des enfants handicapés aux activités en leur offrant un enseignement adapté en danse thérapie. Cette initiative permet aussi de favoriser la socialisation des enfants, notamment en les faisant se rencontrer.

École Municipale du Sport

6, av. de Lattre-de-Tassigny ☎ 01 49 71 32 82



Les associations sportives

De nombreuses activités physiques sont proposées par les associations sportives (Judo-Club d'Orgemont, Taekwondo-Club spinassien, Académie de Football d'Épinay-sur-Seine, Association de Gymnastique d'Orgemont...). Retrouvez-les dans le guide des sports 2020/2021.

Direction des sports

6, avenue de Lattre-de-Tassigny
☎ 01 49 71 34 40

Le Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine

De nombreuses activités physiques sont proposées aux jeunes Spinassiens par le Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine (CSME). Il y en a pour tous les goûts : arts martiaux, athlétisme, basket-ball, badminton, boxe française, cyclisme, échecs, escalade, escrime, gymnastique, muay thaï, natation, tennis, tir à l'arc, trampoline, volley-ball...

La cotisation pour chaque activité doit être réglée auprès de la section concernée.

CSME

6, avenue de Lattre-de-Tassigny
☎ 01 42 35 06 42
✉ info@csme.fr 🌐 www.csme.fr



Le pass'sports-loisirs

Délivré par la Caisse d'Allocations Familiales, le pass'sports-loisirs offre aux ayants droit (sous réserve de répondre aux conditions requises) une aide financière qui allège considérablement le coût d'une activité sportive.

Le montant du pass'sports-loisirs peut atteindre 92 € et vous est envoyé directement par la CAF.

Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12



LES ACTIVITÉS CULTURELLES



Le Conservatoire de Musique et de Danse

Le Conservatoire est une école d'enseignement en musique et en danse qui exerce sa mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par le Ministère de la Culture. Des classes d'éveil interdisciplinaire accueillent les plus jeunes dès l'âge de 4 ans. Des cours de musique, collectif et individuel, ainsi que des cours de danse classique, contemporaine et modern jazz sont dispensés à partir de 6 ans. Des ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO), de jazz, de chant et de danse, ouverts à tous, sont également proposés.

Conservatoire de Musique et de Danse

79, avenue Jean Jaurès ☎ 01 48 26 89 52
✉ conservatoire@epinay-sur-seine.fr
Inscriptions sur le Portail famille
(www.famille.epinay-sur-seine.fr) ou
au secrétariat ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le service Archives et Patrimoine

Le service Archives et Patrimoine organise des visites sur la ville et accompagne les classes qui ont un projet historique et/ou patrimonial.

Service Archives et Patrimoine

1, rue Mulot ☎ 01 49 71 98 18 / 01 49 71 98 19
✉ laurie.coppin@epinay-sur-seine.fr /
sandra.ollin@epinay-sur-seine.fr



La Maison du Théâtre et de la Danse

Afin de réveiller l'artiste qui sommeille en chacun de vos enfants, des ateliers de pratique artistique sont proposés tous les mercredis et jeudis (hors vacances scolaires) à la Maison du Théâtre et de la Danse (MTD) :

- **danse contemporaine** pour les 4/6, 6/8 et 8/11 ans
- **théâtre** pour les 4/6, 6/8, 8/11, 12/15, 16/20 ans et adultes
- **théâtre-clown** pour les 5/8 et 9/12 ans
- **danse hip-hop** pour les 12/15 ans

En juin, pendant les Renc'arts, petits et grands présentent leurs créations dans des conditions professionnelles. Des moments forts en échange et en partage. Les ateliers débiteront la semaine du 28 septembre 2020.

Les inscriptions auront lieu :

- samedi 12 septembre à l'Espace Lumière (pendant le Forum des associations) de 10 h 30 à 17 h 30 ou à la MTD.
- du lundi 14 au jeudi 17 et du lundi 21 au mercredi 23 septembre à la MTD, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Maison du Théâtre et de la Danse

75-81, av. de la Marne ☎ 01 48 26 45 00
Le tarif est calculé en fonction de la durée de l'atelier hebdomadaire et du quotient familial.



05

Informations pratiques

P.27 La Caisse des écoles

Le calcul du quotient familial

P.28 Les modalités de facturation

Les tarifs des prestations pour l'année scolaire 2020/2021

P.30 La liste des écoles d'Épinay-sur-Seine

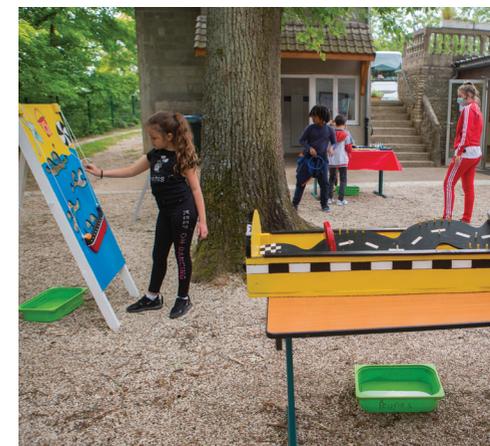
P.31 Le calendrier des vacances scolaires 2020/2021

LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement public communal, la Caisse des écoles permet aux enfants inscrits de participer aux activités proposées en fonction des ressources de leur famille.

Ses activités

La Caisse des écoles gère la restauration scolaire, l'étude dirigée, l'animation après l'étude, les centres de loisirs maternels et élémentaires, les centres de vacances, l'École Municipale du Sport et les classes de découverte. Les activités sont facturées aux familles spinassiennes en fonction de leurs ressources.



LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Au moment des inscriptions périscolaires ou aux activités culturelles, le service Écoles et loisirs, le Conservatoire de Musique et de Danse, la Maison du Théâtre et de la Danse ou le Pôle Musical d'Orgemont détermineront votre tranche de quotient familial sur la base de celui de la CAF et le montant que vous aurez à payer pour les activités choisies.

Pour cela, il vous faut transmettre les pièces justificatives suivantes selon votre situation :

Si vous percevez des allocations familiales :

- une attestation de paiement de la CAF du mois en cours ;
- le dernier bulletin de salaire de chaque parent ou indemnités de chômage, pension de retraite ou tout autre revenu perçu mensuellement.

Si vous ne percevez pas d'allocations familiales :

- le livret de famille ;
- l'avis d'imposition 2019 ou le bulletin de salaire de décembre 2018 de chaque parent ;
- le dernier bulletin de salaire de chaque parent ou indemnités de chômage, pension de retraite ou tout autre revenu perçu mensuellement ;
- en cas d'absence de justificatif, une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux.

Ces pièces sont à transmettre :

- **via le Portail famille** (www.famille.epinay-sur-seine.fr) ;
- **En cas de connexion impossible, prendre rendez-vous auprès du service Écoles et loisirs** à la mairie annexe (1, rue Mulot) ou à la mairie annexe d'Orgemont (place d'Oberursel).

LES MODALITÉS DE FACTURATION

Chaque fin de mois, une facture regroupe l'ensemble des prestations du mois pour tous les enfants d'une même famille. Elle est établie conformément aux tarifs fixés par délibération de la Caisse des écoles pour l'année scolaire en cours.

Les factures sont adressées au domicile des parents à partir du 10 du mois suivant et sont à régler jusqu'au dernier jour du mois d'émission auprès du régisseur des activités périscolaires (service Écoles et loisirs : 1, rue Mulot - 93800 Épinay-sur-Seine).

Par exemple : la facture de septembre 2020, éditée le 10 octobre, sera à régler avant le 30 octobre 2020 ou prélevée le 6 novembre.

LES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

QUOTIENT FAMILIAL DE RESSOURCES	CODE TARIF	REPAS SCOLAIRE AVEC OU SANS ALLERGIE (Forf. journalier)	ÉTUDES DIRIGÉES (Tarif Journalier)	ANIMATIONS APRÈS ÉTUDE (Tarif Journalier)	CLE / CLM*		EMS** (Forf.mensuel)		
					Matin (Forf.mensuel)	Mercredi Vacances (Tarif journalier)			
0 à 229 €	1	1,28 €	1,34 €	2,56 €	10,24 €	4,08 €	2,44 €	16,58 €	8,88 €
230 à 339 €	2	1,90 €	1,44 €	2,75 €	10,50 €	5,53 €	2,58 €	24,72 €	9,27 €
340 à 439 €	3	2,56 €	1,57 €	2,89 €	10,75 €	6,93 €	2,90 €	32,36 €	10,40 €
440 à 544 €	4	3,20 €	1,66 €	3,02 €	11,01 €	8,28 €	3,21 €	37,52 €	11,42 €
545 à 654 €	5	3,50 €	1,79 €	3,23 €	11,27 €	9,15 €	3,57 €	42,69 €	13,51 €
655 à 804 €	6	3,86 €	1,92 €	3,45 €	11,52 €	10,40 €	4,06 €	47,75 €	16,04 €
805 à 999 €	7	4,10 €	2,05 €	3,63 €	11,78 €	11,27 €	4,50 €	52,27 €	18,86 €
1000 à 1244 €	8	4,35 €	2,24 €	3,87 €	12,03 €	12,36 €	4,98 €	58,03 €	22,59 €
1245 à 1579 €	9	4,61 €	2,37 €	4,07 €	12,29 €	13,39 €	5,53 €	64,08 €	26,68 €
1580 et plus	10	5,35 €	2,53 €	4,46 €	12,55 €	15,19 €	6,31 €	73,78 €	32,42 €
Hors commune travaillant à Épinay		5,35 €	2,53 €	4,46 €	12,55 €	15,19 €	6,31 €	73,78 €	32,42 €
Hors commune		6,64 €	2,88 €	5,06 €	19,45 €	25,10 €	12,36 €	137,17 €	45,55 €
Présence occasionnelle								8,19 €	

Pénalités de retard pour les centres de loisirs maternels et élémentaires et l'École Municipale du Sport : 10 € par heure entamée

* Centre de loisirs élémentaire / Centre de loisirs maternel

** École Municipale du Sport

Cinq modes de paiement sont proposés aux familles :

1. en ligne via le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr)
2. le numéraire (300 € maximum par facture)
3. les chèques bancaires, à l'ordre du « Régisseur des activités périscolaires et séjours »
4. la carte bancaire (paiement sans contact jusqu'à 50€).
5. le prélèvement automatique

Il est également possible de régler les prestations de :

- centres de loisirs par Chèque Emploi Service Universel (CESU) ou par chèques-vacances (ANCV)
- centres de vacances par chèques-vacances (ANCV).

Pour les séjours en centres de vacances, les aides accordées aux familles par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF 93) viennent en déduction du prix.



LA LISTE DES ÉCOLES D'ÉPINAY-SUR-SEINE

MATERNELLE	DIRECTION	ADRESSE	TÉLÉPHONE
A. Dumas	Stéphanie SERROUL	Rue de Dijon	01 48 41 70 75
A. France	Marie-Noëlle BOUCAUX	Rue de Strasbourg	01 48 41 49 93
Gros Buisson	Sébrine MORISSE	Rue d'Armentières	01 48 41 70 00
V. Hugo	Karine DURAND	17, rue Victor Hugo	01 48 41 77 02
J. Jaurès Nord	Ghania GHALI-SGHAIRI	13, rue de la Justice	01 48 26 86 70
J. Jaurès Sud	Manuela CYPRIEN	7, rue de la Justice	01 48 21 58 93
M. Jobert	Sophie SALLIO	142, av. de la République	01 55 99 02 07
Lacépède	Cécile FRENAUD	3, rue de la Chevette	01 48 26 46 78
La Venelle	Thomas CARLIER	5, chemin des Anciens Prés	01 58 34 90 50
Les Écondeaux	Évelyne SAVARD	2, rue des Saules	01 48 22 77 28
L. Pasteur	Isabelle COURTOIS	136, av. de la République	01 48 21 41 08
J. Renoir	Hélène LEMAITRE	3, rue du Maréchal Maison	01 49 71 42 44
R. Rolland	Jeannine NOYON	1, rue Romain Rolland	01 48 26 89 02
J.-J. Rousseau	Claire MUNOZ	Square de Cherbourg	01 48 41 70 10
V. Schœlcher	Pascale DE VILLENEUVE	98, av. de Lattre-de-Tassigny	01 41 68 16 76
ÉLÉMENTAIRE			
A. Dumas	Malika DJEDAÏ	57, rue Félix Merlin	01 49 71 79 33
A. France	Françoise TOULLEC	59, rue Félix Merlin	01 49 71 79 01
V. Hugo 1	Isabelle LAURENT	17, rue Victor Hugo	01 48 41 52 10
V. Hugo 2	Christine DESMEULLES	17, rue Victor Hugo	01 48 41 61 70
J. Jaurès 1	Catherine TUFFERY-TOULLEC	9, rue de la Justice	01 49 71 89 29
J. Jaurès 2	Éric ROSSI	11, rue de la Justice	01 49 71 89 67
Lacépède 1	Didier GRAS	5, rue de la Chevette	01 48 26 83 30
Lacépède 2	Frédérique LAUTE	5, rue de la Chevette	01 48 26 45 98
Les Écondeaux	Cécile LOREL	6, rue des Saules	01 49 71 79 61
G. Martin	Hugues LE FLOCH	2, rue Mulot	01 49 71 98 15
L. Pasteur 1	Samia AZZOUZ	5, rue Pasteur	01 49 71 42 10
L. Pasteur 2	Nathalie OUARI	7, rue Pasteur	01 49 71 42 39
R. Rolland	Nabil BEN YEDDER	1, rue Romain Rolland	01 48 26 89 12
J.-J. Rousseau 1	Bruno TOSI	Square de Cherbourg	01 49 71 42 01
J.-J. Rousseau 2	Bruno PÉRICHON	Square de Cherbourg	01 49 71 42 36
PRIVÉE SOUS CONTRAT			
Sainte-Thérèse	Jocelyne LE BRIS	10, rue de la Chevette	01 48 26 87 38
SANTÉ SCOLAIRE			
Santé scolaire	École maternelle Anatole France	Rue de Strasbourg	01 48 41 93 02
INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE			
Circonscription d'Épinay-sur-Seine	Rémi GUYOT	48-50, avenue d'Enghien	01 41 68 20 46

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020/2021*

Rentrée scolaire

Mardi 1^{er} septembre 2020

Vacances de la Toussaint

Samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020

Vacances de Noël

Samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021

Vacances d'hiver

Samedi 13 février 2021 au lundi 1^{er} mars 2021

Vacances de printemps

Samedi 17 avril 2021 au lundi 3 mai 2021

Pont de l'Ascension

Mercredi 12 mai 2021 au lundi 17 mai 2021

Début des vacances d'été

Mardi 6 juillet 2021

* Le départ des vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



Rédaction : Ville d'Épinay-sur-Seine
Photos : Ville d'Épinay-sur-Seine
Conception graphique : Luciole
Mise en page : B. Jouini
Impression : Imprimerie RAS - Août 2020



Service Écoles et loisirs

1, rue Mulot - 93800 Épinay-sur-Seine

☎ 01 49 71 99 30

www.epinay-sur-seine.fr